

Thème : La liquidation du régime de communauté légale

Date : Vendredi 23 juin 2023 de 9h30 à 17h

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Comprendre les qualifications des biens
- Connaître les règles de gestion
- Comprendre les règles régissant les récompenses et créances entre époux

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1. Qualification de l'actif, du passif**
- 2. Règles de gestion des biens**
- 3. Principe et détermination des récompenses et créances entre époux**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et communication du power point support de la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Isabelle SERANDOUR, Maître de conférences à l'Université de Rennes 1

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.